



Pouls des places d'apprentissage – Fiche d'information

Résultats du «Pouls des places d'apprentissage» de janvier 2022

3 février 2022

Équipe de chercheurs

Thomas Bolli, Katherine M. Caves, Lena Dändliker, Guillaume Maxence Morlet, Ladina Rageth, Ursula Renold, Aranya Sritharan

Partenaires de recherche

Urs Casty
Domenica Mauch

Chaire de systèmes éducatifs, ETH Zurich

Yousty.ch Professional.ch

Le «Pouls des places d'apprentissage» relève chaque mois, depuis avril 2020, les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la formation professionnelle de base en Suisse. Le premier relevé a eu lieu pendant le confinement, situation qui s'est ensuite progressivement détendue. Après un été avec un nombre relativement faible de cas et des mesures réduites, la deuxième vague de la pandémie a entraîné un nouveau renforcement des mesures en octobre (y compris la recommandation de travailler à domicile et la fermeture des restaurants, bars et entreprises culturelles, de loisirs et sportives). L'enseignement dans les écoles professionnelles s'est poursuivi moyennant l'application de règles d'hygiène et de comportement, mais n'a pas été transféré en ligne de façon généralisée.

En janvier 2021, un confinement partiel a contraint les magasins qui ne vendaient pas des biens non essentiels de fermer. Le télétravail est devenu obligatoire. Ces mesures ont ensuite été assouplies progressivement entre le 1^{er} mars et le 31 mai. Le 26 juin, l'obligation de porter le masque à l'extérieur a été révoquée et le certificat COVID (3G: vacciné, guéri ou testé) a été introduit dans les clubs et pour la participation à de grandes manifestations. Après une nouvelle hausse des cas de contamination, l'obligation de présenter un certificat a été

étendue le 13 septembre à de nombreux espaces intérieurs (par ex. restaurants, bars, centres de fitness et installations sportives).

Une nouvelle hausse importante des contaminations a fin 2021 entraîné un nouveau durcissement des mesures de protection: le 6 décembre, l'obligation de présenter un certificat et de porter un masque a été étendue aux espaces intérieurs et le Conseil fédéral a instamment recommandé le télétravail. Il a par ailleurs rendu possible l'introduction de la règle des 2G (vacciné et guéri). Le 20 décembre, l'obligation de présenter un certificat a été renforcée dans de nombreux espaces intérieurs par la règle des 2G, le port du masque et l'obligation de consommer assis. Pour les activités où il n'est pas possible d'imposer le port du masque ou de consommer assis, une règle 2G+ a été introduite (accès réservé aux personnes vaccinées ou guéries depuis moins de 4 mois ou aux personnes vaccinées ou guéries pouvant présenter un résultat de test négatif). Le télétravail est par ailleurs redevenu obligatoire. Le 13 janvier 2022, la durée de l'isolement et de la quarantaine a été réduite à 5 jours et peu après, les mesures ont été prolongées jusqu'à fin mars (obligation de travailler à domicile jusqu'à fin février).

«Pouls des places d'apprentissage» en janvier 2022: les grandes lignes

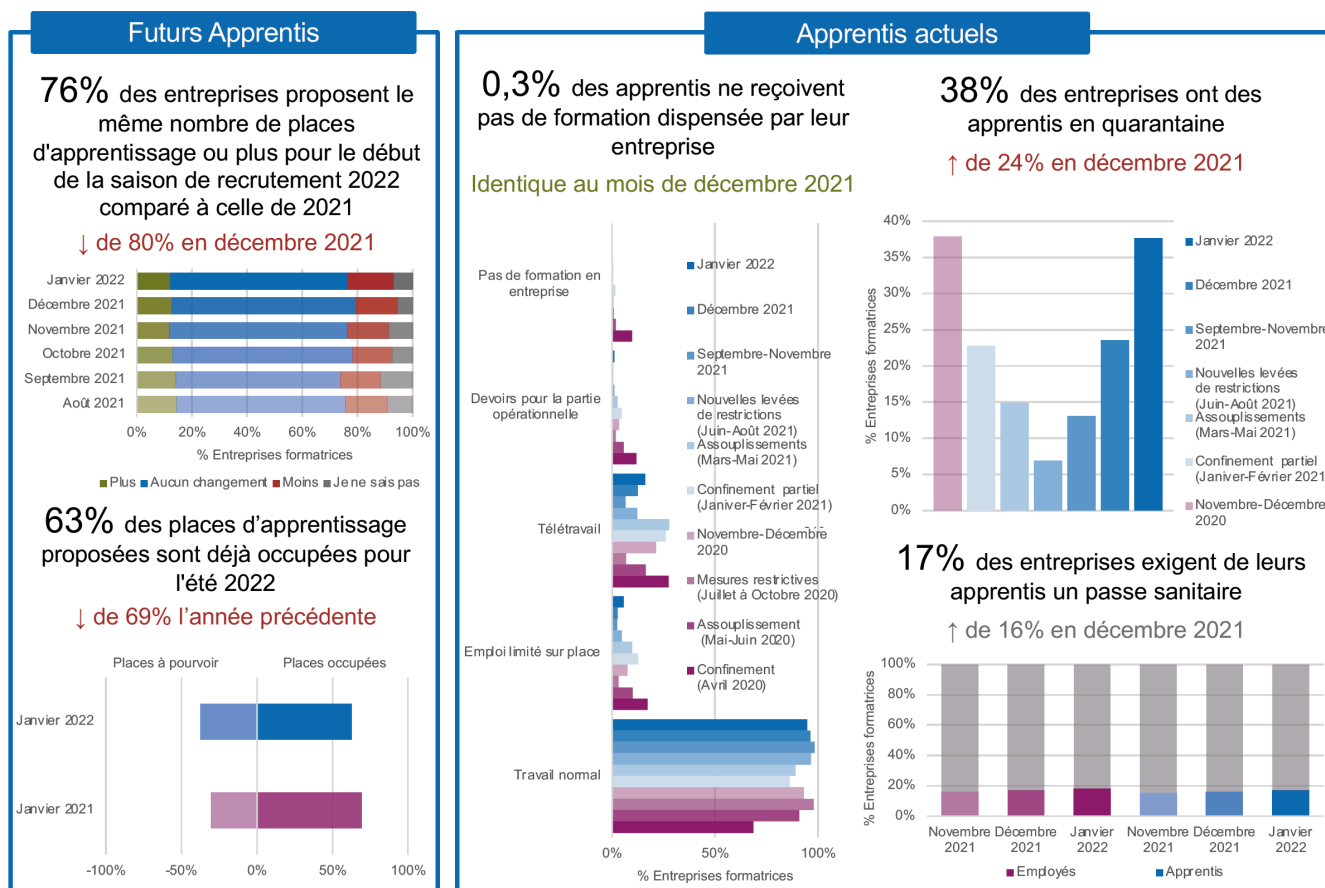


Figure 1: les grandes lignes du «Pouls des places d'apprentissage» en janvier 2022.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et janvier 2022. L'encadré de gauche présente les principaux résultats pour les futur-es apprenti-es, tandis que l'encadré de droite présente ceux qui concernent les apprenti-es actuels.

Cette fiche donne une vue d'ensemble des effets de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises formatrices et les apprenti-es en **janvier 2022**. Deux groupes de jeunes sont examinés: les futur-es apprenti-es (groupe 1) et les apprenti-es actuels (groupe 2). Les résultats sont en particulier comparés avec ceux du mois précédent (décembre 2021) et de l'année d'avant (janvier 2021). Tous les résultats sont pondérés, de sorte qu'ils sont représentatifs des entreprises formatrices et des apprenti-es en Suisse. La figure 1 montre les grandes lignes du sondage de janvier 2022.

Les futur-es apprenti-es (groupe 1) commenceront leur formation professionnelle l'été prochain et se trouvent déjà en partie en plein processus de recrutement. Celui-ci débute environ un an avant le début de l'apprentissage en Suisse alémanique et un peu plus tard, au printemps, en Suisse romande. A cet égard, 76% (80% en décembre) des entreprises ont indiqué qu'elles offraient autant ou plus de places d'apprentissage pour l'été prochain que pour l'été dernier. Elles sont 12% (13% en novembre) à en proposer davantage et 64% (67% en décembre) à en offrir autant qu'en 2021. En outre, 17% (15% en décembre) des entreprises proposent moins de places que l'année précédente. 7% (5% en décembre) des entreprises ont indiqué ne pas encore savoir à quoi ressemblera leur offre de places d'apprentissage en été.

Avec le sondage de janvier, la part des places d'apprentissage encore vacantes ou déjà occupées pour le début des formations en 2022 a été relevée pour la première fois. Selon les entreprises, en janvier, 63% des places proposées pour l'été 2022 étaient déjà occupées, tandis que 37% étaient encore vacantes. Il y a un an, le pourcentage de postes pourvus était alors un peu plus élevé: en janvier 2021, 69% des places d'apprentissage proposées par les entreprises étaient occupées et 31% étaient encore vacantes.

Les apprenti-es actuel-es (groupe 2) sont des jeunes qui se trouvent au milieu de leur apprentissage. En raison de l'impact de la pandémie, leurs activités dans l'entreprise qui les forme sont en partie limitées. Par rapport aux mois précédents, les apprenti-es ont dû à nouveau accepter un peu plus de restrictions: la proportion d'apprenti-es travaillant normalement en appliquant les mesures de protection de l'OFSP a légèrement diminué par rapport à décembre 2021 (95%; 96% en décembre), tandis que la part du travail à domicile a de nouveau augmenté (16%; 12% en décembre). La part des apprenti-es ayant un engagement limité sur place a également augmenté (6%; 3% en décembre). En janvier 2022, 1% (presque zéro en décembre) a reçu des devoirs pour la partie pratique de leur formation en entreprise et 0,3% (autant qu'en

décembre) des apprenti-es n'ont pas reçu de formation en entreprise.¹

En raison des mesures de quarantaine visant à éviter les contaminations, les apprenti-es sont temporairement contraint-es d'interrompre leur formation. L'apparition de la variante Omicron a provoqué une hausse importante des absences pour cause de quarantaine ces derniers mois, chiffre qui a encore augmenté en janvier: 38% (24% en décembre) des entreprises ont indiqué qu'elles avaient eu des apprenti-es en quarantaine entre la mi-décembre et fin janvier.

Dans certaines entreprises, le personnel, apprenti-es compris-es, doit présenter un certificat COVID. La proportion d'entreprises formatrices ayant introduit une telle obligation n'a augmenté que de manière minime depuis le mois de novembre: 18% (17% en décembre) des entreprises ont indiqué qu'elles exigeaient des membres de leur personnel un certificat COVID ou des tests réguliers et 17% (16% en décembre) appliquent cette règle à leurs apprenti-es.

Résultats détaillés

Futur-es apprenti-es (groupe 1)

Pour les jeunes qui souhaitent commencer leur apprentissage en été 2022, les perspectives restent bonnes. Ainsi, 64% (67% en décembre) des entreprises veulent proposer autant de places d'apprentissage pour la rentrée 2022 que pour la rentrée 2021 et, comme auparavant, 12% (13% en décembre) des entreprises proposent plus de places d'apprentissage. En outre, 7% (5% en décembre) des entreprises ne savent pas encore combien de places d'apprentissage elles offriront l'été prochain et 17% (15% en décembre) indiquent qu'elles réduiront leur offre de places d'apprentissage.

En Suisse latine, la proportion d'entreprises encore incertaines quant à l'attribution de places d'apprentissage pour l'été était plus élevée qu'en Suisse alémanique (18%; 5% en Suisse alémanique). Ce résultat est cohérent avec le fait que le processus de recrutement pour le début de l'apprentissage en 2022 commence beaucoup plus tard dans cette région linguistique. En outre, en Suisse latine, une proportion légèrement plus élevée d'entreprises propose davantage de places d'apprentissage (16%; 11% en Suisse alémanique) pour 2022 que pour 2021, tandis qu'une proportion légèrement plus faible en propose moins (14%; 17% en Suisse alémanique).

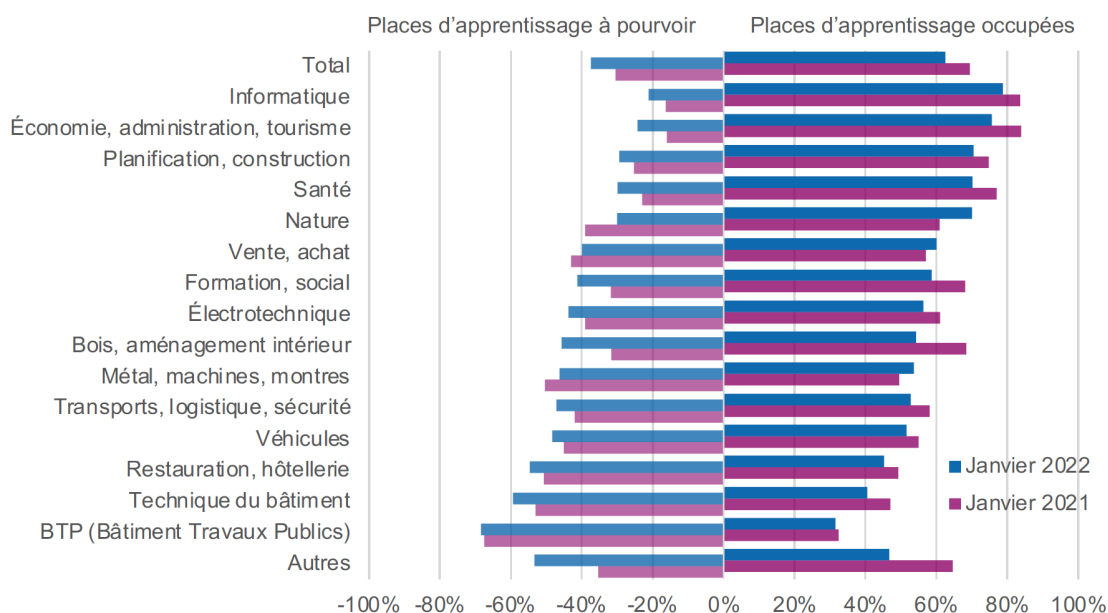


Figure 2: places d'apprentissage à pourvoir et occupées, par catégories professionnelles, et en comparaison avec l'année précédente.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées du sondage du «Pouls des places d'apprentissage» de janvier 2022 et janvier 2021. Le côté gauche du graphique montre, dans l'ensemble et pour chaque catégorie professionnelle, quelle est la part des places d'apprentissage encore vacantes, le côté droit celle des places déjà occupées. Les champs professionnels avec moins de 50 entreprises sont regroupés sous «Autres».

Sur le marché des places d'apprentissage, l'offre des entreprises et la demande des futur-es apprenti-es se rencontrent, sachant qu'au début de l'année, des places ont déjà été attribuées pour le début de l'apprentissage en été. En janvier 2022, 63% des places d'apprentissage proposées par les entreprises étaient occupées et 37% étaient encore vacantes. A cet égard, un peu plus de places d'apprentissage ont déjà pu être attribuées en Suisse alémanique qu'en Suisse latine

(66%; 42% en Suisse latine). L'année précédente, le processus de recrutement était déjà un peu plus avancé. En janvier 2021, 69% des places proposées par les entreprises pour le début de l'apprentissage en 2021 avaient déjà été pourvues et 31% étaient encore ouvertes.

La part des postes occupés et vacants ne varie toutefois pas seulement entre les régions linguistiques et dans le temps,

¹ Ces parts ne s'additionnent pas à 100%, étant donné que diverses mesures peuvent être mises en œuvre en même temps et que toutes les apprenti-es d'une entreprise ne suivent pas forcément leur formation de la même manière. En d'autres termes, les entreprises pouvaient choisir plusieurs

mais dépend également du domaine professionnel concerné. La figure 2 montre que les catégories professionnelles «Informatique» (79%; 84% en janvier 2021), «Economie, administration, tourisme» (76%; 84% en janvier 2021) et «Planification, construction» (71%; 75% en janvier 2021) présentent les pourcentages les plus élevés de places d'apprentissage déjà occupées en janvier 2022. En revanche, plus de la moitié des places d'apprentissage sont encore vacantes dans différents domaines professionnels, notamment «Restauration, hôtellerie» (45%; 49% en janvier 2021), «Technique du bâtiment» (41%; 47% en janvier 2021) et «Construction» (32%; autant qu'en janvier 2021). L'année précédente, la situation était similaire, les catégories professionnelles «Informatique» et «Economie, administration, tourisme» étant également les plus pourvues en places d'apprentissage, tandis que «Construction» fermait la marche. Cependant, en janvier 2021, presque toutes les catégories étaient plus avancées dans leur processus de recrutement. Seules les catégories «Métal, machines, horlogerie», «Vente, achat» et «Nature» ont déjà réussi à pourvoir un peu plus de places d'apprentissage pour la

rentrée 2022 que l'année dernière à la même époque.

Apprenti-es actuel-les (groupe 2)

En janvier 2022, les jeunes en plein apprentissage étaient à nouveau un peu plus limités dans leurs activités en raison de la pandémie qu'à la fin de l'année 2021. La figure 3 montre, globalement, les effets de la pandémie sur la formation en entreprise des apprenti-es et dans les différentes catégories professionnelles. Ainsi, en janvier 2022 et comparée au mois précédent, seule une proportion légèrement inférieure d'apprenti-es travaillait normalement au poste de travail avec des mesures de protection OFSP (95%; 96% en décembre). Au contraire, la proportion d'apprenti-es travaillant à domicile a de nouveau augmenté (16%; 12% en décembre), de même que celle d'apprenti-es ayant une activité limitée sur place (6%; 3% en décembre).

	Apprentis dans l'entreprise		Apprentis à domicile		
	Travail normal	Emploi limité sur place	Télétravail	Devoirs pour la partie opérationnelle	Pas de formation en entreprise
Total	95%	6%	16%	1%	0.3%
BTP (Bâtiment Travaux Publics)	99%	1%	0%	1%	0%
Formation, social	100%	0%	2%	0%	2%
Électrotechnique	98%	0%	5%	1%	0%
Véhicules	99%	0%	1%	1%	1%
Restauration, hôtellerie	92%	9%	0%	2%	2%
Technique du bâtiment	99%	1%	1%	0%	0%
Santé	100%	2%	1%	2%	0%
Bois, aménagement intérieur	100%	1%	0%	0%	1%
Informatique	77%	15%	52%	1%	0%
Métal, machines, montres	100%	1%	2%	0%	0%
Nature	100%	0%	0%	2%	1%
Planification, construction	91%	3%	21%	0%	0%
Vente, achat	95%	0%	11%	0%	1%
Transports, logistique, sécurité	99%	0%	1%	0%	1%
Économie, administration, tourisme	92%	7%	24%	1%	0%
Autres	93%	6%	12%	0%	0%

Figure 3: effets de la pandémie de coronavirus sur la formation des apprenti-es par catégorie professionnelle.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées du sondage du «Pouls des places d'apprentissage» de janvier 2022. Le tableau montre, par mesure et catégorie professionnelle, la part (%) des apprenti-es de toutes les entreprises formatrices interrogées dans la catégorie professionnelle considérée (plusieurs réponses possibles); les catégories professionnelles avec moins de 50 entreprises formatrices sont regroupées sous «Autres».

Comme en décembre, 0,3% des apprenti-es n'ont pas reçu de formation en entreprise, tandis que 1% ont reçu des devoirs pour la partie en entreprise (presque zéro en décembre).

Au cours des derniers mois, les différences entre les catégories professionnelles se sont accentuées en ce qui concerne le travail normal et le travail à domicile. Ainsi, la part des apprenti-es travaillant normalement était plus faible que la moyenne dans les domaines «Informatique» (77%), «Planification, construction» (91%), «Economie, administration, tourisme» (92%) et «Restauration, hôtellerie» (92%). La proportion d'apprenti-es travaillant à domicile était en revanche relativement élevée dans les catégories «Informatique»

(52%), «Economie, administration, tourisme» (24%) et «Planification, construction» (21%), alors qu'elle est restée à un niveau bas dans les autres domaines professionnels malgré l'obligation de travailler à domicile. Dans le champ professionnel «Restauration, hôtellerie», le recul du travail normal s'est traduit par une augmentation du nombre d'apprenti-es affectés à des tâches limitées sur place (9%).

La figure 4 montre l'évolution temporelle des différentes activités des apprenti-es en rapport avec les cas de COVID-19 quotidiens et les mesures des autorités. Pendant le confinement d'avril 2020 et le confinement partiel de début 2021 (y compris les mois suivants de mars à mai), relativement peu

d'apprenti-es ont travaillé normalement sur leur lieu de travail et davantage à domicile. En janvier 2022, la proportion d'apprenti-es travaillant normalement a de nouveau diminué, tandis que celle travaillant à domicile a augmenté. Toutefois, ces changements ne sont pas aussi importants que pendant le confinement et le confinement partiel. Les prochaines enquêtes du «Pouls des places d'apprentissage» nous diront si cette tendance va se poursuivre.

Mesures de quarantaine

En raison des règles de protection définies pour éviter les infections au COVID-19, les apprenti-es sont parfois contraint-es de se mettre en quarantaine. Les entreprises ont été une nouvelle fois plus touchées par ces absences que le mois précédent: 38% (24% en décembre) des entreprises ont en effet

indiqué qu'elles avaient des apprenti-es en quarantaine au cours des quatre semaines qui ont précédé le sondage. La proportion d'entreprises avec des formateurs/trices en quarantaine a plus que doublé (17%; 8% en décembre) et celle avec d'autres collaborateurs/trices en quarantaine a même atteint 64% (50% en décembre). Non seulement les interruptions de travail dues à la quarantaine se sont produites dans un nombre nettement plus élevé d'entreprises, mais les absences pour cause de quarantaine ont également été plus nombreuses par entreprise. Dans ces entreprises, 12% (7% en décembre) des apprenti-es, 4% (1% en décembre) des formatrices et des formateurs et 10% (6% en décembre) des autres membres du personnel étaient en quarantaine.

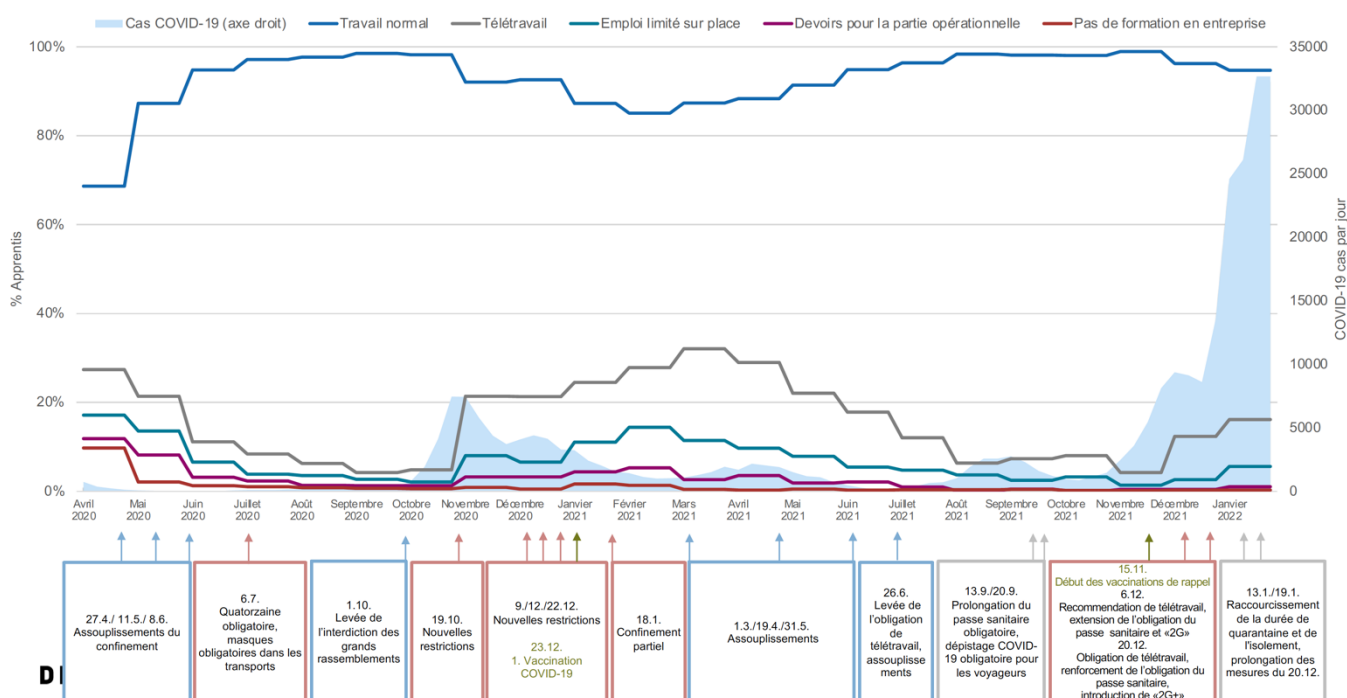


Figure 4: effets de la pandémie de COVID-19 sur la formation des apprenti-es au fil du temps.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et janvier 2022. La figure présente, sur l'axe vertical à gauche, les parts (en %) de toutes les apprenti-es couvert-es par les entreprises formatrices interrogées (plusieurs citations possibles) par mesure de formation en entreprise. L'axe vertical à droite représente les cas d'infection par le COVID-19 et par jour (moyenne hebdomadaire) d'avril 2020 à janvier 2022.

Les absences pour cause de quarantaine pour une entreprise moyenne ont donc atteint un niveau record et n'ont jamais été aussi élevées depuis le début des relevés en novembre 2020.

La quantité d'absences diffère toutefois selon le domaine professionnel. Au cours des deux derniers mois (entre mi-novembre et fin janvier), la proportion d'apprenti-es en quarantaine était la plus élevée dans les domaines professionnels «Santé» (17%), «Restauration, hôtellerie» (12%) et «Formation, social» (12%).² Par contre, il y avait relativement peu d'apprenti-es en quarantaine par entreprise dans «Nature» (5%), «Métal, machines, horlogerie» (7%) et «Technique du bâtiment» (8%).

Toutefois, les entreprises estiment en général que les mesures de quarantaine obligatoires les affectent plutôt peu. La figure 5 montre l'évolution dans le temps des estimations des entreprises quant à la mesure dans laquelle elles considèrent que l'apprentissage est affecté par les quarantaines dans leur entreprise, ainsi que la proportion d'apprenti-es en quarantaine pour une entreprise moyenne. Si la proportion d'entreprises touchées a augmenté au cours du mois écoulé, en phase avec la part plus élevée d'absences pour cause de quarantaine, elle reste tout de même faible (1,83 sur une échelle de 1 «faible» à 5 «fort»; 1,73 en décembre). Ainsi, le nombre de personnes touchées par les mesures de quarantaine a évolué parallèlement aux absences pour cause de quarantaine, mais les variations dans le temps sont plutôt faibles.

² Ces valeurs sont basées sur les données agrégées de décembre 2021 et janvier 2022.

Dans l'ensemble, les entreprises des catégories «Restauration, hôtellerie» (1,94), «Formation, social» (1,92) et «Santé» (1,79) ont estimé être le plus fortement touchées par les mesures de quarantaine, ces domaines professionnels ayant également le plus fort pourcentage d'apprenti-es en quarantaine. En revanche, «Bois, aménagement intérieur» (1,47), «Construction» (1,50) et «Nature» (1,51) ont été moins touchés.³

Obligation de certificat COVID

Dans divers espaces intérieurs, les clients sont soumis à l'obligation de présenter un certificat COVID, en application de la règle des 3G, des 2G ou des 2G+. De plus, les employeurs

ont la possibilité d'exiger un certificat COVID des membres de leurs personnel (règle des 3G). Depuis novembre 2021, le «Pouls des places d'apprentissage» recueille les données des entreprises concernant cette obligation. La part de celles qui prévoient une obligation de présenter un certificat n'a ainsi pratiquement pas évolué depuis le début des relevés: 18% (17% en décembre; 16% en novembre) des entreprises ont indiqué qu'elles exigeaient de leurs collaboratrices et collaborateurs la présentation d'un certificat ou des tests réguliers. Dans 17% (16% en décembre; 15% en novembre) des entreprises, cette réglementation s'appliquait également aux apprenti-es.

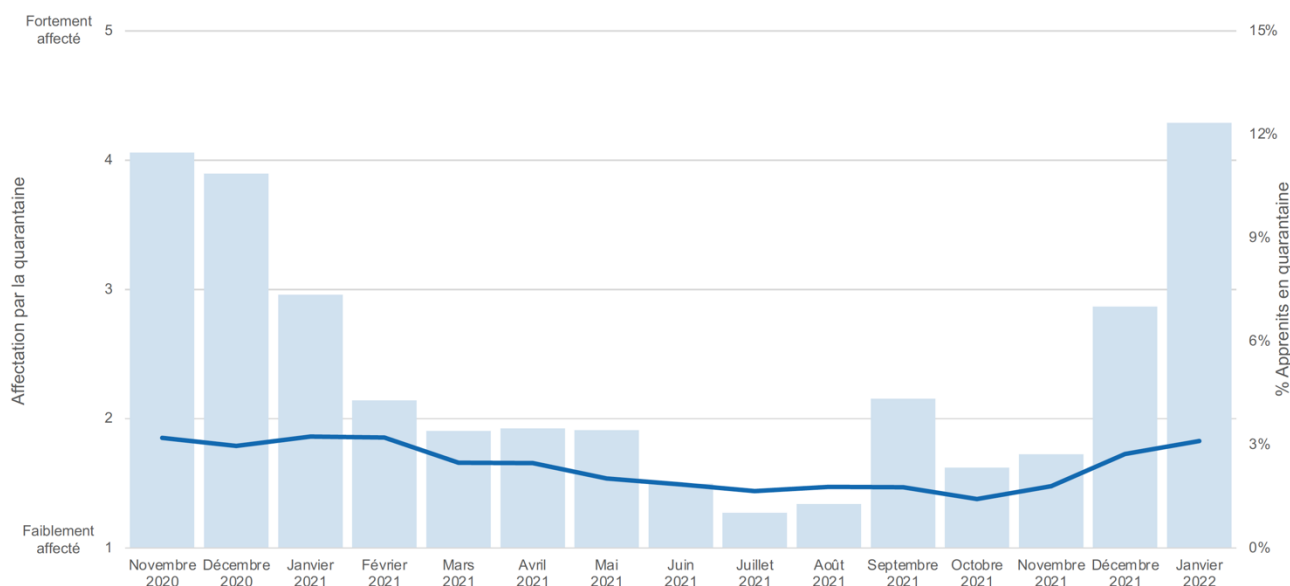


Figure 5: impact des mesures de quarantaine au fil du temps

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre novembre 2020 et janvier 2022. La figure montre sur l'axe vertical gauche, sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort), dans quelle mesure les entreprises estiment que l'apprentissage est affecté par les quarantaines obligatoires. L'axe vertical de droite montre la proportion d'apprenti-es en quarantaine pour une entreprise moyenne de novembre 2020 à janvier 2022.

Toutefois, l'hétérogénéité est grande dans les différents domaines professionnels. Dans l'ensemble, la proportion d'entreprises exigeant un certificat COVID de leurs apprenti-es était la plus élevée dans les domaines professionnels fortement touchés par la quarantaine, soit «Restauration, hôtellerie» (45%), «Santé» (40%) et «Formation, social» (39%). En revanche, les entreprises des domaines professionnels «Construction» (10%) et «Bois, aménagement intérieur» (10%) sont plus rares à avoir introduit le certificat COVID.⁴ De manière générale, les employeurs considèrent que l'impact de l'obligation de présenter un certificat sur l'apprentissage est plutôt faible et se disent un peu moins touchés en janvier que le mois précédent (1,92 sur une échelle de 1 «faible» à 5 «fort»; 1,97 en décembre).

Conséquences sur les connaissances pratiques et théoriques

Selon les entreprises, les connaissances pratiques et les connaissances théoriques des apprenti-es se sont quelque peu détériorées en raison des changements entraînés par la pandémie. Elles estiment que la perte de savoir pratique des apprenti-es est un peu plus importante en janvier qu'il y a deux mois (-0,26 sur une échelle de -2 «connaissances beaucoup moins bonnes» à 2 «connaissances bien meilleures»; -0,20 en novembre).⁵ Le côté gauche de la figure 6 montre que les entreprises attribuent le changement en matière de connaissances pratiques en entreprise surtout au fait que le télétravail rend plus difficile la transmission des contenus de l'apprentissage (39%; 44% en novembre). Compte tenu du taux actuellement élevé de personnes concernées par la quarantaine, les entreprises ont accordé un peu plus de poids qu'en novembre au fait que les absences pour cette raison conduisaient les apprenti-es à manquer des contenus de l'apprentissage

³ Ces valeurs sont basées sur des données agrégées de novembre 2020 à janvier 2022 et représentent donc une situation moyenne.

⁴ Ces valeurs sont basées sur les données agrégées de novembre 2021

à janvier 2022.

⁵ Les questions portant sur les connaissances pratiques et théoriques ne sont posées que tous les deux mois.

(36%; 32% en novembre). Il y a un an, le télétravail était encore nettement plus considéré comme responsable de la perte de savoir (51% en janvier 2021).

En ce qui concerne les connaissances théoriques, les entreprises considèrent également que les apprenti-es présentent un déficit légèrement plus important en janvier qu'en novembre 2021 en raison des changements apportés par la crise sanitaire (-0,28 sur une échelle de -2 «connaissances beaucoup moins bonnes» à 2 «connaissances nettement meilleures»; -0,24 en novembre). Le côté droit de la figure 6 montre que, comme pour les connaissances pratiques en entreprise, il y a également eu un léger déplacement des raisons de la perte de savoir théorique. Certes, les entreprises accordent encore, et de loin, le plus grand poids au fait que l'enseignement à distance rend la transmission des contenus d'apprentissage plus difficile (52%; 56% en novembre). Cependant, en janvier, les mesures de quarantaine ont également été davantage mises en cause dans la baisse des connaissances théoriques des apprenti-es (35%, 28% en novembre). En janvier 2021, les entreprises considéraient

encore que la perte de savoir théorique des apprenti-es était un peu plus importante (-0,35). A l'époque, les entreprises accordaient alors nettement plus d'importance (64%) à la transmission plus difficile des contenus de l'apprentissage en raison de l'enseignement à distance.

Rattrapage de la matière manquée

La figure 7 montre l'impact de la pandémie sur l'acquisition des compétences par les apprenti-es et compare les résultats avec le développement des cas de contamination et des mesures au fil du temps. En janvier 2022, les entreprises étaient légèrement plus optimistes que le mois précédent sur le fait que les apprenti-es pourraient encore rattraper la matière manquée dans la *formation pratique en entreprise* (4,23 sur une échelle de 5 pour «peut certainement être rattrapé»; 4,13 en décembre), dans la *formation théorique* (4,02; 3,90 en décembre) et dans les *cours interentreprises* (4,20; 4,02 en décembre). Contrairement aux effets du COVID-19 sur les

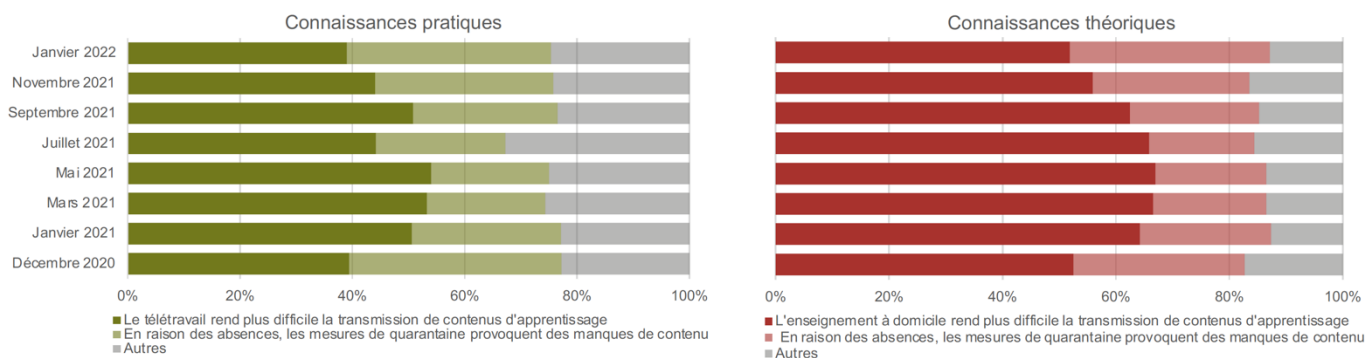


Figure 6: raisons des moins bonnes connaissances pratiques et théoriques des apprentis.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages du «Pouls des places d'apprentissage» de décembre 2020, de janvier, mars, mai, juillet et, septembre et novembre 2021, ainsi que janvier 2022. Les graphiques montrent, pour chaque mois et, séparément, pour les connaissances pratiques et théoriques, les parts des différentes raisons des modifications dues à la pandémie de COVID-19 dans une entreprise formatrice moyenne.

connaissances pratiques et théoriques actuelles, les employeurs sont donc devenus un peu plus optimistes quant à l'acquisition future de compétences par leurs apprentis. Sur la durée, c'est pendant le confinement partiel de janvier et février 2021 qu'ils sont le moins optimistes quant à la possibilité, pour les apprenti-es, de rattraper la matière manquée en rai-

son de la pandémie (3,93 *formation en entreprise*; 3,50 *formation scolaire*; 3,84 *cours interentreprises*). Toutefois, le nombre élevé de cas en janvier 2022 semble, cette fois, moins influencer leur appréciation, qui reste relativement optimiste. Les prochaines enquêtes du «Pouls des places d'apprentissage» montreront si cet optimisme se maintient.

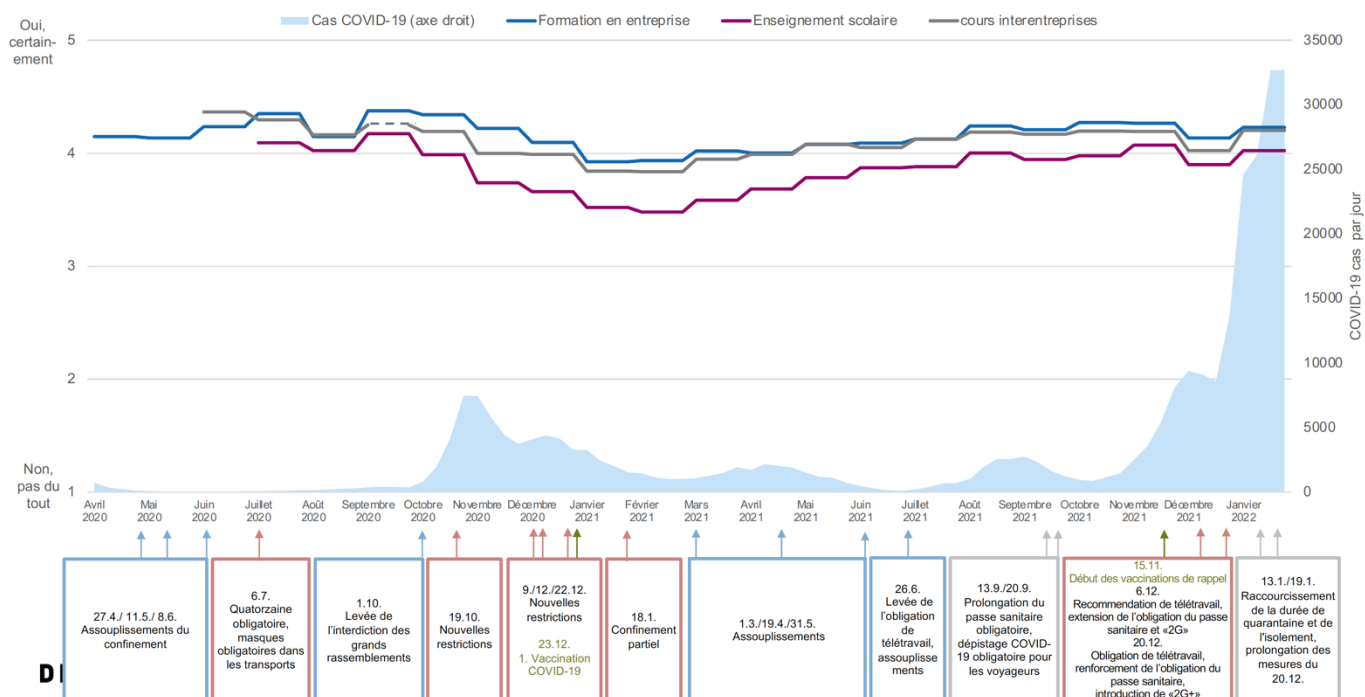


Figure 7: rattrapage de la matière manquée en raison de la pandémie de COVID-19.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et janvier 2022. Le graphique montre, sur l'axe vertical à gauche, si les entreprises pensent que les apprenti-es ne parviendront assurément plus (1) ou assurément encore (5) à rattraper la matière manquée. L'axe vertical à droite représente les cas d'infection par le COVID-19 et par jour (moyenne hebdomadaire) d'avril 2020 à janvier 2022.

Données et représentativité

1854 entreprises formatrices (1242 en décembre) de tailles variées, de tous les cantons et de toutes les catégories professionnelles, ont participé au «Pouls des places d'apprentissage» en janvier 2022. Des personnes exerçant différentes fonctions dans ces entreprises ont répondu aux questions; parmi celles-ci, on trouve aussi bien des formatrices et formateurs professionnels que des spécialistes des ressources humaines ou des directeurs et directrices. Dans l'ensemble, 44 660 entreprises formatrices ont été contactées pour participer au sondage, le taux de retour du Pouls des places d'apprentissage en janvier étant de 4,15% (2,78% en décembre). Le calcul du taux de retour n'est toutefois pas exact, le sondage étant aussi diffusé sur d'autres canaux.

Les entreprises interrogées proposaient en tout 15 031⁶ places d'apprentissage (12 446 en décembre) dans différentes régions et catégories professionnelles. En janvier, elles couvraient 2,03% (1,36% en décembre) de toutes les entreprises formatrices en Suisse. La couverture est meilleure en Suisse alémanique (2,51%) qu'en Suisse latine (0,51%). Les catégories les mieux représentées étaient «Informatique» (4,96%), «Electrotechnique» (4,94%) et «Planification, construction» (4,61%), tandis que «Vente, achat» (1,35%), «Nature» (1,79%) et «Véhicules» (1,81%) et étaient plutôt sous-représentées. Le procédé de pondération utilisé⁷ corrige toutefois les différences de représentativité d'après la taille des

entreprises, les régions linguistiques et les secteurs professionnels.

⁶ Le nombre d'apprenti-es dans une entreprise formatrice n'est demandé que lors de la première participation au sondage. Ces données ont été relevées pour la première fois en mars 2021 puis à nouveau en janvier 2022 auprès de toutes les entreprises participantes, afin de refléter les fluctuations intermédiaires du nombre d'apprenti-es.

⁷ Des informations détaillées sur la méthode de pondération utilisée sont fournies dans la fiche «Pondération et représentativité des résultats»: <https://doi.org/10.3929/ethz-b-000454763>.

Vous trouverez de plus amples informations sur
www.lehrstellenpuls.ch.

Nous remercions toutes les entreprises formatrices ayant participé à ce sondage. De même, nous adressons nos remerciements aux organisations suivantes, qui soutiennent ce projet de recherche:

- Allpura
- Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)
- GastroSuisse / HotellerieSuisse
- Enveloppe des Edifices Suisse
- Hotel & Gastro formation
- Kunststoff Schweiz
- login Formation professionnelle SA
- OrTra intendance suisse
- OrTra santé
- Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSVM)
- Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)
- Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)
- Union patronale suisse
- Société Suisse des Entrepreneurs
- Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)
- Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique (ASFL SVBL)
- SPEDLOGSWISS
- Swiss Textiles
- swissmem formation professionnelle
- swissceramics, Association Céramique Suisse
- Association Polybau

Contact

ETH Zurich
Prof. Dr Ursula Renold
Chaire de systèmes éducatifs
www.ces.ethz.ch →

Pouls des places d'apprentissage info@lehrstellenpuls.ch → www.lehrstellenpuls.ch →